

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

**Délibération
n° 2010.10.211**

**Avis du
GrandAngoulême sur
le projet de
modification n°1 du
Plan Local
d'Urbanisme de la
commune de Nersac**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Dominique LASNIER à Dominique THUILLIER, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

**AVIS DU GRANDANGOULEME SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NERSAC**

Suite à l'évolution du contexte communal, la commune de Nersac a décidé de procéder à une modification de son plan local d'urbanisme.

L'objet de cette modification est multiple :

- modifier le rapport de présentation pour mentionner la présence d'un élevage de poules au lieu-dit « Les Houches » ;
- intégrer des orientations d'aménagement à la zone 1AU « Les Argiles » ;
- modifier les orientations d'aménagement de la zone 1AU « La Mothe » pour permettre son aménagement ;

(Les apports pour ces deux secteurs à urbaniser visent à optimiser les capacités d'accueil et à faciliter la faisabilité opérationnelle).

- modifier le règlement :
 - pour inclure des chapeaux en préalable du règlement pour chaque zone afin de résumer la vocation de la zone
 - pour revoir des formulations qui ont posé problème lors de l'instruction
 - pour corriger des erreurs matérielles et supprimer des redondances
 - pour résoudre des situations source de blocage de projets qui n'avaient pas été envisagées dans le règlement en vigueur.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Cet avis fait suite à celui émis par le GrandAngoulême par délibération n°253 du 10 décembre 2009, relatif à cette même modification, complété et/ou modifié suite aux remarques.

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable du GrandAngoulême pour cette modification de PLU, sous réserve de prendre en considération les remarques annexées au présent avis.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 29 septembre 2010,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nersac.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 novembre 2010	<u>Affiché le :</u> 03 novembre 2010